

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, jeudi 17 novembre 2016

En présence de **Dominique Le Mèner**, président du Conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe Numérique



Arrivée de 2 premiers opérateurs commerciaux sur le réseau internet fibre Sarthe Numérique



La fibre optique pour les Sarthois en milieu rural se concrétise en Sarthe

Dans sa volonté de développement équilibré du territoire, le Département de la Sarthe a décidé dès 2013 de déployer un réseau public Très Haut Débit en fibre optique. Il a confié au syndicat mixte Sarthe Numérique la construction de ce réseau pour compenser les zones rurales où les opérateurs privés n'iront pas (en dehors de Le Mans Métropole, Sablé-sur-Sarthe, communes rurales de la CU d'Alençon). Cela est rendu possible grâce à 10 années de volonté politique du Département et d'actions pour les réseaux et le haut débit en Sarthe.

Un projet Sarthe Numérique ambitieux et avancé*

Le programme Sarthe Numérique prévoit d'ici 2030 environ **160 000 prises à la fibre à construire** (60 000 sur 5 ans) et **plus de 15 000 kilomètres de réseau optique à déployer**.

Les premiers travaux ont démarré dès cet été dans les territoires pilotes, ce qui place la Sarthe dans le peloton de tête des Départements de France et le premier de la Région.

Les territoires ruraux en priorité

L'investissement réalisé pour proposer une solution fibre optique à tous les habitants nécessitera un effort de **plus de 400 M€** financés entre les Communautés de communes, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe. Face à la nécessité de programmer cet investissement dans le temps, le Département a choisi en priorité de desservir les zones agglomérées du département qui ne disposent pas, à ce jour, d'une solution ADSL satisfaisante en partant des bourgs et en allant le plus loin possible vers les hameaux et les sites isolés

Preuve de l'intérêt de construire ce réseau, 2 premiers opérateurs annoncent qu'ils proposeront leurs offres commerciales aux Sarthois sur ces premiers secteurs dès le 22 novembre prochain :



OZONE pour les particuliers, 5^{ème} fournisseur d'accès internet de France

Basé dans la Manche, Ozone fournisseur de solutions internet depuis 2003, s'est spécialisé dans l'offre sur les réseaux d'initiatives publiques notamment départementaux. Ils proposeront aux particuliers du réseau Sarthe Numérique des offres Internet, téléphonie et TV entièrement modulables.



SARTHE FIBRE, opérateur sarthois pour les pro, spécialiste de la sécurité

Créée par NG Analytics, entreprise sarthoise depuis 20 ans et spécialisée dans la sécurité des données informatiques, Sarthe Fibre propose une offre sécurisée pour les professionnels et les collectivités.

Lhomme, 936 habitants, 44km du Mans, connectée à la fibre optique

Dès le 22 novembre, les habitants de **Lhomme, commune de 936 habitants**, desservie par le réseau fibre optique pourront souscrire le contrat auprès des 2 premiers opérateurs.

Les raccordements seront réalisés dans un délai de deux mois pour permettre une ouverture des services en début d'année prochaine. Ces habitants bénéficieront alors d'un service identique à ce qui existe dans les grandes métropoles à un coût équivalent.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Des constats

Pourquoi une nouvelle étape de l'Aménagement Numérique en Sarthe ?

Les services numériques en Sarthe sont actuellement principalement proposés sur la base du réseau téléphonique établi dans les années 70, constitué des paires de cuivre sur lesquels les opérateurs proposent depuis le début des années 2000 des services Internet dits à Haut Débit (ADSL). Ce service est aujourd'hui insuffisant dans bien des territoires.

Les besoins augmentent

Comme tous les français, les Sarthois sont de plus en plus connectés et ont de plus en plus d'usages numériques et plus de besoins : télévision par Internet, télé-services, télétravail... Sans oublier la multiplication des appareils.

La moyenne française est aujourd'hui de **10 objets connectés par foyer** (smartphones, tablettes, ordinateur, domotique,...).



Le projet SARTHE NUMERIQUE : Très Haut Débit pour tous

Très Haut Débit : 100 Mégabits



Un réseau très haut débit* est un réseau numérique notamment pour accéder à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès au réseau est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.



Où sont les opérateurs privés en Sarthe ?

L'intervention privée pour le Très Haut Débit sur la Sarthe concerne 14 communes sur les 368 du territoire, regroupant près de 38 % des ménages et 44 % des entreprises du territoire basées :

- Communauté Urbaine de Le Mans Métropole : (88 928 prises)
- Les 4 communes sarthoises de la Communauté Urbaine d'Alençon (2 429 prises)
- Sablé-sur-Sarthe (6 311prises)

Sarthe Numérique : un projet ambitieux

Le déploiement de SARTHE NUMERIQUE prévoit :

- Environ **160 000 prises en fibre optique à construire**,
- Un investissement public global d'environ **400 M€**,
- Un réseau optique de plus de **15 000 kilomètres à déployer**,

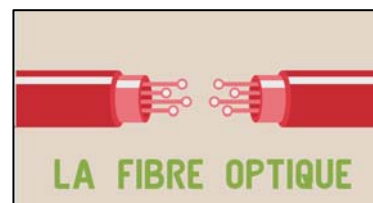
Il prévoit **3 500 prises THD pour les 5 Communautés de communes pilotes en 2016.**



Pourquoi la Fibre optique ?

ADSL = réseau limité en débit

Dans certaines communes sarthoises, l'accès à Internet via le réseau **ADSL** (Technologie de boucle locale utilisant la paire de cuivre des lignes téléphoniques classiques) **atteint ses limites**. Plus on s'éloigne du central téléphonique, moins on a de débit.



La Fibre optique = débit illimité

Câble composé de fils de silice de diamètre inférieur à celui d'un cheveu qui permet le transport sous forme lumineuse de signaux analogiques ou numériques sur longues distances avec de faibles pertes.

Et dans les secteurs isolés ?

En Sarthe, le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final doit tenir compte des caractéristiques géographiques de notre département. **12 % des prises isolées représentent 40 % de l'investissement réalisé.**

En fonction des études de terrain sur les zones qui ne pourraient pas être raccordées, des solutions alternatives fiables et performantes seront proposées comme le **wimax, haut débit par ondes radio hertziennes, ou encore le satellite.**

Des atouts

Le Département, propriétaire de son réseau électrique

Le Conseil départemental de la Sarthe est le seul département français avec le Loiret à être propriétaire du réseau électrique départemental. Depuis 1930, il exerce sur l'ensemble du territoire, (en dehors de la Ville du Mans), la responsabilité d'AODE (Autorité Organisatrice pour la Distribution publique d'Électricité). L'exploitation est assurée par Enedis (ERDF) au titre d'un contrat de délégation de service public. **La mobilisation de ce réseau facilitera la mise en place de la fibre aérienne**

Au titre de l'électrification rurale, le Département assure pour les communes aujourd'hui le renforcement, la mise en souterrain des réseaux pour raisons esthétiques et la sécurisation de ces réseaux par résorption des fils nus.

Pour tous les travaux depuis 10 ans, il a prévu les fourreaux pour passer la fibre optique.

10 ans de volonté politique et d'actions pour les réseaux et le haut débit

Historique

En 2002, Les élus du Département ont constaté que la Sarthe restait à l'écart des déploiements de réseaux fibre optique qui commençaient à structurer le territoire. Pour ne pas prendre de retard en ce domaine, des études prospectives ont été immédiatement engagées.

Le 15 novembre 2004, le Département a signé un contrat de concession de 20 ans avec l'entreprise SARTEL filiale d'Axione.

En avril 2005, création du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement Numérique du Territoire entre le Département de la Sarthe et Le Mans Métropole.

Le 12 avril 2013, adoption du Schéma départemental d'Aménagement Numérique du Territoire de la Sarthe par le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique

Le 4 août 2014, les nouveaux statuts du syndicat mixte permettent l'adhésion des Communautés de communes.

En avril 2015, accord de participation financière de la Région,

En septembre 2016, accord de participation financière de l'État,

En 2016, la Sarthe est bien dotée :

- **105 zones d'activité** sont desservies en fibre optique,
- **682 clients professionnels** sont raccordés à la fibre,
- **1086 clients** bénéficient d'un service de **qualité professionnelle** sur la boucle locale cuivre,
- **96 NRA** sont **dégroupés** par le concessionnaire,
- **les 58 collèges publics (57 sites)** du Département sont tous raccordés à la fibre optique et bénéficient d'un service 100 méga symétriques,
- une solution alternative **réseau Wimax** complétée par des solutions satellites,
- **plus de 100 000 sarthois** se connectent chaque jour en utilisant **les infrastructures déployées par le Département** et bénéficient des offres du dégroupage,
- **plus de 4 000 sarthois** se connectent chaque jour **en utilisant les solutions alternatives** mises en place pour pallier les faiblesses du réseau cuivre.

526 clients professionnels sont raccordés à la fibre



Les étapes

Les études techniques de recensement pour définir le déploiement adapté

Les études « relevé de boîtes aux lettres et recensement des infrastructures mobilisables », préalables pour planifier les travaux, sont terminées pour les 5 pilotes et en cours pour les EPCI suivantes.

C'est une démarche exhaustive de recensements du bâti, des infrastructures et de la définition des solutions les plus adaptées.

Le déploiement de la fibre en étapes

- 1/ NRO : Nœud de Raccordement Optique (arrivée de la fibre)
- 2/ Point de Mutualisation (Regroupe les lignes FttH d'une zone de 300 locaux minimum)
- 3/ Boîtiers techniques installés sur le réseau pour dériver/éclater des fibres (BPE)
- 4/ PBO : Point de branchement optiques – branchement lignes des locaux à proximité
- 5/ Prise Terminale Optique : la ligne optique installée chez l'abonné



Pour que le service soit identique, la structuration du réseau en zones rurales est identique à la structuration du réseau en zones urbaines

Le coût pour les particuliers après la construction du réseau

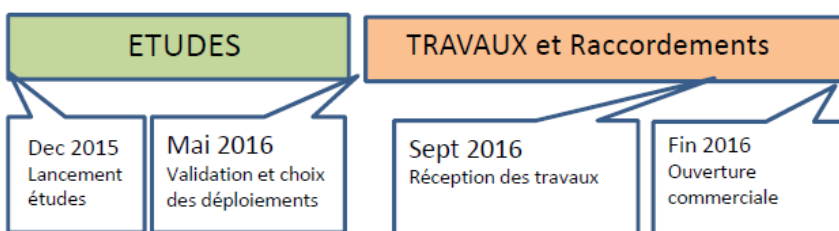
Le client final ne paie auprès de son fournisseur d'accès que s'il souhaite bénéficier d'un service fibre. L'opérateur peut facturer des frais d'accès au service.

Pour un service domestique classique, le coût mensuel sera **équivalent à celui proposé en zone urbaine.**

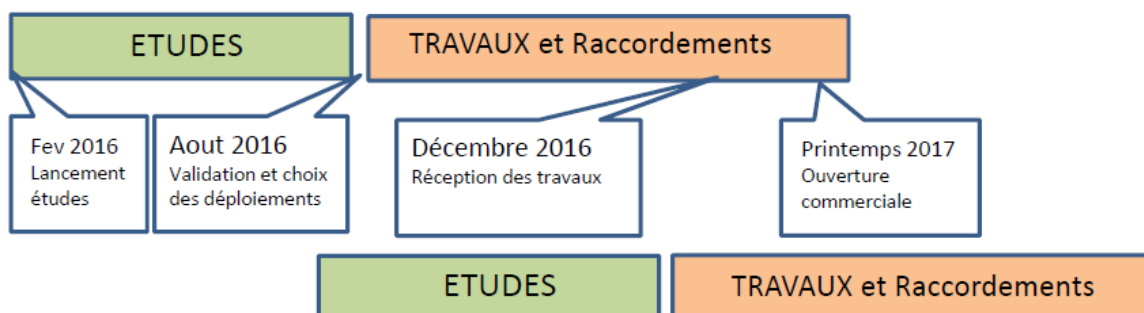
PLANNING



Premiers déploiements sur 5 Communautés de communes (AMITIS) 3500 prises



Déploiement sur Communautés de communes Suivantes 4500 prises



Financement

Lors de la construction



Le réseau et les raccordements sont pris en charge dans le cadre du projet (sous réserve que le client souscrive une offre auprès d'un opérateur présent sur le réseau) par :

- La Communauté de communes
- Le Département
- La Région
- L'État (FSN)
- L'Europe

Le schéma d'Aménagement Numérique prévoit une participation des Communautés de communes qui se sont portées candidates, **de 500 € par prise**, le solde est financé par le Département, la Région, l'Etat et les fonds structurels européens pour un coût moyen de **2 400 € par prise**.

Le client final ne paie auprès de son fournisseur d'accès que s'il souhaite bénéficier d'un service fibre
L'opérateur peut facturer des frais d'accès au service

Pour un service domestique classique, le coût mensuel sera **équivalent à celui proposé en zone urbaine**

26 Communautés de communes adhérentes à Sarthe Numérique

Ainsi après avoir lancé un appel à projet AMITIS (Appel à Manifestation d'Intérêt pour les Territoires Innovants en Sarthe) en 2014, le Département est en cours de contractualisation avec toutes les communautés de communes en signant des **Contrats Territoriaux Innovants**.

Le déploiement se fera de manière progressive en respectant les objectifs de Sarthe Numérique qui privilégient la desserte des prises ne bénéficiant pas d'un service ADSL satisfaisant

- **2016-2017 : 18 000 prises, soit une dépense de 36 M€**
- **2018-2020 : 14 000 prises/an, soit une dépense de 28M€/an**

Après la construction du réseau

Le raccordement sera réalisé et facturé en fonction des règles définies par l'opérateur choisi par le client.

Pour tout comprendre, une animation en vidéo a été créée :

www.sarthe.fr/sarthe-numerique

www.sarthe.fr/sarthe-numerique

Avec la participation financière de



et les Communautés de Communes membres de Sarthe numérique